

# FOCUS sur le conseil d'administration du



## Conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des bénévoles élus par les adhérents. Dans le cadre de leurs fonctions ils:

- Votent le budget prévisionnel
- Décident des grandes orientations
- Relayent les informations dans les sections
- Participent au développement des sections et du club
- Elisent les membres du bureau

### Le CA... sa composition:

- Le collège « représentants de sections »,
- Le collège « membres actifs ».

### Le CA... ses membres:

Pour être élu:

Il faut être membre de l'association et être âgé au moins de 16 ans  
Ou être le représentant légal (père, mère, tuteur) d'un enfant, adhérent mineur de l'association.

### Le CA... son fonctionnement:

Ses membres sont élus pour 3 ans et se réunissent deux fois par an:

- En mars pour un point de mi-saison et traiter de différentes thématiques,
- En juin pour la préparation de la saison suivante.

**PARTICIPEZ à la vie de votre club :**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**  
**Vendredi 22 novembre 2019 – 18h15 Ferme Bermond**

### REJOIGNEZ le CA:

*Mandat de 3 ans - 2019 à 2022*

**Candidature à retourner avant le lundi 8 novembre 2019**

Nom et prénom :

Adhérent de la section:

Et/ou père/mère des enfants (nom et prénom):

Adhérents des sections :

Souhaite se présenter pour siéger au Conseil d'Administration du COV au titre de :

Représentant de section (précisez laquelle) :

Membre actif

*Signature*